

ORDRE DU JOUR DE LA 33° A.G. DE L'UFT

- 1°/ Rapport moral par le Président. Vote.
- 2°/ Rapport financier par le trésorier. Vote.
- 3°/ Compte rendu des vérificateurs aux comptes.
- 4°/ Appel des vérificateurs aux comptes 2018/2019. Vote
- 5°/ Points soulevés dans le rapport moral
- 6°/ Pertinence d'augmentation de la cotisation. Vote
- 7°/ Lieu de l'AG 2019. Vote.
- 8°/ Résultats des concours
- 9°/ Résultats des élections
- 10°/ Questions diverses

COMMENT REJOINDRE L'UFT ????

Ceci concerne les lecteurs qui ont pris connaissance de notre bulletin de liaison à l'occasion d'un salon, dans un radio-club ou à toute autre occasion.

Règle Générale :

Candidat européen cinq contacts en télégraphie avec des membres de l'UFT.

Candidat DX trois contacts en télégraphie avec des membres de l'UFT

Radio-Clubs : Ils sont exonérés de cotisation et admis sans justificatifs sur demande du responsable du club, qu'il soit membre de l'UFT ou non.

Non soumis à justification de contacts : Sont également admis des membres dits « Sympathisants », qui font partie de l'association sans devoir présenter des justificatifs de QSO. Ils paient la même cotisation, et bénéficient des mêmes services que les autres membres. Leur numéro d'adhérent est précédé des deux lettres « SY ».

Ils peuvent ensuite devenir membres à part entière, en présentant les justificatifs nécessaires, auquel cas il leur sera remis un nouveau numéro de membre actif.

Les 5 QSL (qui vous seront retournées) ou la copie du log, accompagnées de la cotisation de 18 € (payable par chèque, ou Paypal sur UFT.NET) (sauf pour les clubs) sont à faire parvenir suivant le cas à :

fg8ny@hotmail.fr

Ou:

F6JOE - Jean-Claude MERCIER
Gendarmerie
340 avenue du Revermont
01250 CEYZERIAT